

Mme, M. **NOM** : Prénom : Né(e) le :  
Titulaire au titre de l'année 2016-2017 de la licence 2FOPEN-JS n° :

et Mme, M. **NOM** : Prénom : Né(e) le :  
Titulaire au titre de l'année 2016-2017 de la licence 2FOPEN-JS n° :

Adresse :

Tél : Portable : Courriel :

s'inscrivent à la **JOURNÉE au PARC DE SAINTE-CROIX du 26 avril 2017** et règlent à ce titre :

- **53 €** x ..... = ..... €  
(participants titulaires de la licence annuelle 2FOPEN-JS et voyageant en bus depuis Strasbourg)
- **60 €** x ..... = ..... €  
(incluant l'assurance temporaire 2FOPEN-JS pour le voyage en bus pour les non titulaires de la licence annuelle)
- **40 €** x ..... = ..... €  
(participants titulaires ou non d'une licence 2FOPEN-JS voyageant en voiture jusqu'au Parc)

soit un total de ..... €, par chèque ci-joint à l'ordre de **Section des retraités 2FOPEN-JS 67**.

**Si** vous n'avez pas d'adresse de courriel que vous consultez régulièrement, merci de joindre une enveloppe timbrée.

**Bulletin d'inscription, chèque, et éventuellement enveloppe, à renvoyer**

**avant le 4 avril 2017** à **CLUB DES RETRAITÉS MGEN**  
**Journée Ste-Croix**  
**rue Henri Bergson**  
**67096 STRASBOURG Cedex**

**Précisions** : le déplacement s'effectuant en bus, et la MGEN n'ayant plus le droit d'organiser des voyages, celui-ci est réalisé sous l'égide de la Section des retraités 2FOPEN-JS67. Celle-ci dispose du statut d'organisateur de voyages. Ce qui implique pour les participants, la prise de licence soit à l'année (c'est le cas de toutes les personnes pratiquant une activité sportive dans le cadre du Club) soit au minimum d'une licence temporaire.

**Rappel** : S'agissant d'une sortie à la journée, la règle des huit jours s'applique : tout participant absent à cette journée, ou se désistant dans les huit jours la précédant ne pourra pas être remboursé, sauf cas de force majeure.